

Communiqué de Presse relatif à la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence et la Convention d'Istanbul.

L'APSCV salue les avancées faites pour encourager le travail avec les auteur-e-s de violence et ainsi mieux protéger les victimes.

**Le travail avec les auteur-e-s de violence domestique est un pilier central pour l'amélioration de la protection des adultes et des enfants victimes de violences. L'APSCV salue que la Convention d'Istanbul requière la mise en place et le soutien de programmes visant à juguler les comportements violents. L'APSCV se réjouit de l'existence de tels programmes en Suisse et requière que la loi fédérale permette leur utilisation accrue et plus efficace dans la pratique – notamment en renforçant la collaboration entre les autorités publiques et les services de consultation.**

En 2016, l'Association professionnelle Suisse de consultations contre la violence APSCV regroupe 18 associations qui se consacrent à l'accompagnement des auteur-e-s de violence domestique. Elle salue que la Convention d'Istanbul requière la mise en place et le soutien de programmes visant à éviter le retour de la violence. L'APSCV se réjouit que des offres de consultation et des groupes de parole à destination des auteur-e-s existent déjà en Suisse dans presque tous les cantons, sauf dans ceux du Jura, de Schaffhouse et du Valais. Toutefois, il est essentiel qu'un tel travail puisse être intensifié afin de renforcer la protection des victimes de violence domestique. En 2015, sur dix-huit membres de l'APSCV, onze, dont les plus grandes, ont accompagné 882 auteur-e-s de violence domestique. L'APSCV estime qu'en Suisse 1'500 accompagnements par an sont effectués – par ses membres et d'autres institutions. Le nombre de consultations effectuées est de ce fait encore trop marginal comparé au nombre de délits enregistrés par la police (plus de 15'000) et le nombre d'interventions de polices (près de 9'000).

Dans le cadre de la loi fédérale, l'APSCV fait des propositions concrètes pour répondre à cette nécessité de recourir plus souvent aux offres de consultation existantes. D'une part en améliorant l'accompagnement des auteur-e-s tout au long des différentes étapes de la procédure (processus de la police, de la justice etc.). D'autre part en renforçant la collaboration entre les autorités et les centres de

consultation et experts – notamment par l’assignation systématique des auteur·e·s à une consultation ou à un groupe de parole par les autorités compétentes .

L’APSCV est l’association faîtière des organisations et expert-e-s de consultation contre la violence. Elle entend promouvoir le travail des professionnels avec les auteur·e·s de violence domestique, soutenir les échanges entre les institutions et défendre leurs intérêts aux échelons national et international. Pour ce faire, elle organise des séances de formation continue et des rencontres favorisant le réseautage, elle prépare des bases statistiques et des recommandations pour des consultations de qualité.

Berne, le 2 février 2016

**Contact pour les demandes presse**

Martin Bachmann

Tel. 079 629 26 79

E-Mail [info@apscv.ch](mailto:info@apscv.ch)

**Prises de position**

<http://www.apscv.ch/documents.html>